



UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

CHARTRE DE L'ANIMATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Service Commun de la Documentation
Université de La Réunion

Validée par le Conseil Documentaire du 8 février 2019

Préambule

La présente charte a pour objet de **définir et délimiter le cadre des animations produites ou accueillies au sein du Service Commun de La Documentation** de l'Université de La Réunion.

Cette charte sera révisable au terme d'une période de 3 ans.

Elle a pour vocation de donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, de la tutelle et des professionnels des bibliothèques.

Objectifs/missions

Le décret n° 2011-966 du 23 août 2011 portant sur les bibliothèques universitaires incite celles-ci à « Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux **activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université**, ou des établissements contractants. »

L'animation culturelle et scientifique du Service Commun de la Documentation vise plusieurs objectifs :

- Valoriser les collections des bibliothèques et les disciplines enseignées à l'Université
- Valoriser les productions universitaires
- Elargir l'horizon culturel du public
- Faire de la bibliothèque un lieu de vie accueillant et convivial

Le Service Commun de la Documentation se donne pour ambition de :

- Proposer une programmation d'animation culturelle et scientifique diversifiée
- Développer toutes les formes de l'animation culturelle et scientifique en lien avec les collections et les disciplines enseignées à l'Université
- Privilégier les partenariats avec les enseignants, les chercheurs, les services et composantes de l'université
- Soutenir et accompagner les initiatives des étudiants
- Favoriser le débat autour des questions de société
- Développer des partenariats avec les institutions culturelles ou scientifiques locales, les associations et les établissements d'enseignement

Publics visés

Le public naturellement visé est celui de la **communauté universitaire de l'Université de La Réunion** (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs). Toutefois l'accès aux bibliothèques universitaires est libre et ouvert à tous y compris pendant les manifestations. L'animation culturelle et scientifique contribuera à faire connaître le Service Commun de la Documentation auprès des publics extérieurs et à renforcer ainsi son attractivité.

Principes de fonctionnement

Le Service Commun de la Documentation propose **différents types d'animations** : expositions, conférences, projections, ateliers, débats, rencontres, ...

Les bibliothèques mettent à disposition leurs locaux et leur matériel pour accueillir les événements.

Le Service Commun de la Documentation se réserve le droit de refuser les actions qui ne comporteraient pas de lien avec ses collections et ses missions.

Communication

La communication des animations est assurée par le Service Commun de la Documentation sur ses différents supports : site web des bu, blog des bu, Facebook et Twitter. Le Service Commun de la Documentation réalise ses affiches, flyers et cartons d'invitation en étroite collaboration avec les partenaires engagés.

Le Service Commun de la Documentation transmet les informations au Service communication de l'Université de la Réunion sur ses animations qui les relaie sur ses supports, site web, page Facebook, ... et, éventuellement, à la presse.

Evaluation

Les bibliothèques disposent d'un ensemble d'**indicateurs** pour évaluer l'impact de l'animation culturelle et scientifique :

- Indicateurs quantitatifs :
 - Nombre de participants par animation
 - Nombre d'animations par an
 - Nombre de partenaires
 - Montant du budget
 - Nombre de visites sur le site, le blog et la page Facebook
- Indicateurs qualitatifs :
 - Ambiance générale, déroulement de l'organisation, remarques recueillies sur le livre d'or, problèmes rencontrés, etc
- Documents de preuve
 - Photos, films, enregistrements, coupures presse,...
- Enquêtes et questionnaires destinés aux usagers

L'évaluation s'effectue par l'intermédiaire de documents :

- Bilan de chaque animation
- Bilan de l'activité annuel figurant dans le rapport d'activité global du Service Commun de la Documentation
- Etat des lieux, analyse et bilan de la politique culturelle et scientifique en fin de période de la charte